Polminhac

COMMUNE DE POLMINHAC

DEPARTEMENT DU CANTAL

Note de présentation brève et synthétique du Compte Financier Unique 2024

I- Le cadre général du budget

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet www.polminhac.fr.

Le compte financier unique retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2023. Il doit être transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, l'ordonnateur rend compte de sa gestion pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.
Le compte financier unique a été voté le 7 Avril 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

II – La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

- Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderies), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.
  Les recettes de fonctionnement encaissées représentent 1 318 890.70 €.
- Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien des bâtiments communaux, de la voirie et des espaces publics, le fonctionnement de l'école.
  Les salaires représentent 33,33 % des dépenses de fonctionnement de la commune.
  Les dépenses de fonctionnement réalisées représentent 1 009 491.28 €.

Mairie de Polminhac
42 Route Nationale, 15800 Polminhac
Tél : 04 71 47 40 07 – mairiepolminhac@wanadoo.fr
www.polminhac.fr

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux :
  Recettes 2024 : 503 722,00 €
- Les dotations versées par l'Etat :
  Recettes 2024 : 535 610.48 €
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population :
  Recettes 2024 : 107 742.94 €

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	366 277.34	Atténuation de charges	1 051.38
Dépenses de personnel	473 268.40	Recettes de services	107 742.94
Autres dépenses de gestion courante	101 745.52	Impôts et taxes	540 924.02
Dépenses financières	25 842.53	Dotations*	535 610.48
Dépenses exceptionnelles	15 222.75	Autres recettes de gestion courante	108 475.54
Atténuations de produits	10 937.51	Recettes exceptionnelles	2 823.00
		Recettes financières	45.45
Charges (op. D'ordre entre sections)	16 197.23	Produits (op d'ordre entre sections)	22 217.89
TOTAL GENERAL	**1 009 491.28**	**TOTAL GENERAL**	**1 318 890.70**

**Dont FCTVA et fond d'amorçage TAP*

III – La section d'investissement

a) Généralités

La section d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

La section d'investissement regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde investissement reporté		Excédent de fonctionnement capitalisé	31 809.14
		Taxe aménagement	13 919.50
Dépenses financières	390 961.99	FCTVA	243 043.62
Dépenses équipements et travaux	330 896.80	Cautions reçues	7 015.13
		Autres immobilisations financières	75 086.00
Subventions équilibres versées	7408.59	Subventions d'équipement	367 001.56
Immobilisations corporelles	55 095.57	Opérations patrimoniales	28 573.12
Opérations patrimoniales	22 217.89	Recette exceptionnelle	222.48
		TOTAL GENERAL	**766 941.91**
TOTAL GENERAL	**806 580.84**		

IV – Les données synthétiques du budget 2024 de la commune

	Investissement		**Fonctionnement**		**Ensemble**	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	343 388.55			328 648.51	343 388.55	328 648.51
Opérations exercice	806 580.84	766 941.91	1 009 491.28	1 318 890.70	1 816 072.12	2 085 832.61
Total	1 149 969.39	766 941.91	1 009 491.28	1 647 539.21	2 159 460.67	2 414 481.12
Résultat de clôture	383 027.48			638 047.96		255 020.45
Restes à réaliser	258 278.13	81 764.95			258 278.13	81 764.95
Total cumulé	641 305.61	81 764.95		638 047.96	258 278.13	336 785.40
Résultat définitif	559 540.66			638 047.93		**78 507.27**

Fait à POLMINHAC, le 7 Avril 2025
Le Maire, André BONHOMME

MAIRIE DE POLMINHAC 15800 (Cantal)